

Règlement du jeu campagne de Noël 2014

Opération "Je suis un renne"

ARTICLE 1 / À gagner

- 1 Ipad d'une valeur commerciale de 399 €.
- 40 places de spectacle :
 - 20 places Yannick Noah à Antarès le mardi 20 janvier 2014 (valeur 49 €),
 - 10 places Magnifica à Antarès le samedi 7 mars (valeur 38 €),
 - 10 places Fabrice Eboué au Palais des Congrès le mercredi 14 janvier (valeur 33 €).

ARTICLE 2 / Période de l'animation

Du 6 au 21 décembre 2014, la société SETRAM - 44 avenue Pierre Piffault, 72027 Le Mans Cedex 2, organise un grand jeu gratuit sans obligation d'achat, à l'occasion de la campagne de Noël, dont le thème est la **promotion du réseau pour accéder au centre-ville et la promotion de l'abonnement Pass Liberté.**

Objectifs : Augmenter les abonnements Pass Liberté destinés aux voyageurs occasionnels et créer une animation au moment des fêtes de fin d'année.

- La désignation des gagnants aura lieu le 23 décembre 2014 par tirage au sort à 14 heures à la Setram (adresse ci-dessus).

ARTICLE 3 / Les participants

Toute personne postant un portrait "tête de renne" (via une Webcam avec l'application du jeu ou via les têtes de renne présentes sur certaines stations de tramway) sur la page Facebook de la Setram pendant la période pré-citée, dans la limite d'une participation par personne (même nom, même prénom, même adresse).

Le personnel de la SETRAM ne peut pas participer à ce jeu. Les participants mineurs de moins de 18 ans sont présumés avoir recueilli préalablement l'accord de leurs parents ou des personnes titulaires de l'autorité parentale à leur égard pour participer.

ARTICLE 4 / Pour participer

Pour que la participation soit effective, il faut que les coordonnées du participant soient correctement remplies (ces coordonnées ne sont pas rendues publiques) et que le participant ait posté une photo "tête de renne".

La désignation des gagnants est prévue le 23 décembre 2014, selon le plus grand nombre de "Likes" obtenus.

Les gagnants seront prévenus par courrier ou par mail aux adresses figurant sur les champs renseignés.

Le courrier du gagnant contiendra les éléments nécessaires et la marche à suivre pour l'obtention de son cadeau.

Le cadeau Ipad sera à retirer à l'agence commerciale jusqu'au 5 janvier 2015 sur présentation du courrier et d'une pièce d'identité.

Les places de spectacle seront envoyées aux gagnants par courrier à l'adresse indiquée sur les champs renseignés.

ARTICLE 5 / Les gagnants

Il suffit que la photo obtienne le plus grand nombre de "Likes". Les lots seront attribués dans l'ordre décroissant du nombre de "Likes" (ex : la photo ayant obtenue le plus de "Likes" gagne l'Ipad, la photo suivante une place pour Yannick Noah, etc.) et ne pourront être ni échangés ni remboursés.

Les participants autorisent, s'ils deviennent gagnants, la publicité de leur nom, prénom, adresse et photo "tête de renne".

ARTICLE 6 / Le jeu

La société SETRAM se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu pour des raisons relevant soit de la force majeure soit d'un cas fortuit.

ARTICLE 7 / Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à la société SETRAM, ou consultable sur le site internet www.huissier-lemans.com.

Société SETRAM, 44 avenue Pierre Piffault, 72027 Le Mans Cedex 2.

Timbre remboursé sur demande, au tarif lent en vigueur.

ARTICLE 8

Tout joueur ayant déposé ses coordonnées, peut à tout moment extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande) envoyée à : SETRAM, 44 avenue Pierre Piffault, CS 12719, 72027 Le Mans Cedex.

ARTICLE 9 / Ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

ARTICLE 10 / Dépôt légal

Le règlement du jeu est déposé en l'étude Boivin et Thourault, huissiers de justice, 27 rue des Marais, 72000 Le Mans